



TURQUIE.

CONSTANTINOPEL le 27 Decembre. La grossesse avancée de deux sultanes cause ici beaucoup de joie; on espère qu'il naîtra bientôt un héritier du trône ottoman. L'hiver a suspendu toute opération militaire. L'armée qui risquoit, en restant sur la rive droite du Danube, d'être coupée de ses magasins, s'est retirée en grande partie sur la rive gauche, et n'a laissé que des garnisons dans les places conquises. Le grand-visir a peu de troupes; celles de l'Asie sont rentrées pour la plupart dans leurs soyers, et les renforts arrivent lentement. Le camp de Schumla est toujours occupé par l'armée turque; mais on croit qu'elle prendra une position plus méridionale sur le revers du mont Balkan. L'éloignement des Russes, et les déserts de la Bulgarie, la garantissent de toute attaque pendant l'hiver. On établit des magasins à Andrinople, et l'on travaille avec beaucoup d'activité dans les arsenaux de la capitale. Les Grecs et les Arméniens ont été obligés de fournir un grand nombre d'ouvriers. Le capitain-pacha fait déjà des préparatifs pour sortir avec la flotte à l'ouverture de la campagne.

Les lettres de Widdin annoncent qu'un corps russe a paru devant cette place, et qu'il s'est bientôt retiré. On n'y craint plus l'approche de l'ennemi, puisque les négocians de Widdin ont mandé à Andrinople qu'on leur envoyât beaucoup de marchandises.

ANGLETERRE.

LONDRES le 14 Fevrier. (Du Courrier.) Le rapport de l'adresse a donné lieu à des débats un peu plus chauds que ceux occasionnés par le discours du prince régent; et nous sommes presque tentés de remercier les membres de l'opposition pour leurs discours, tout anti-anglais qu'ils étaient, à cause de la réponse mâle et vigoureuse à laquelle ils ont donné lieu de la part du ministre. L'un d'eux ne voit rien d'honorable pour nos armes dans notre résistance au Portugal: tin aucun plan ne paraît rien de brillant dans l'attitude de notre pays qui dispose des produits de l'Univers; un troisième parle de paix, et regrette que nous n'ayons pas fait des ouvertures à notre ennemi pour entamer une négociation. La pire de toutes les tromperies qu'on puisse employer envers le peuple, c'est de chercher à lui persuader que la paix est praticable, et possible dans le moment présent; possible (voulons-nous dire) à des conditions qu'on peut considérer comme honorables et sûres. Elle serait possible, en effet, si nous voulions abandonner l'Espagne et le Portugal; et nous ne doutons point que l'opposition ne fût disposée à les abandonner pour faire la paix. Mais notre nation est-elle disposée à sacrifier ainsi son caractère? Et en achetant la paix au prix de notre honneur, pourrions-nous nous flatter d'y trouver notre salut? Plus nous considérons ce sujet, et plus nous sommes convaincus qu'on ne peut faire la paix. M. Perceval a donc bien eu raison, lorsque, abordant directement la question, et dédaignant tout détour et tout subterfuge, tout langage vague et évasif, il a dit „qu'on ne pouvait point faire de paix avant que la France s'abâtût de ses prétentions; et qu'il a ajouté: „on a représenté cela comme une déclaration de guerre éternelle. Cela peut être. Mais qu'on se ressouviennent que cette guerre n'est pas notre ouvrage, mais bien celui de la France: car quel est l'objet déclaré par la France? Rien moins que la ruine entière et la subversion de l'Angleterre. Une guerre interminable est nécessaire à notre propre défense, et qu'on ne nous laisse d'autre moyen d'exister, que tenir bon et de résister jusqu'à la fin.”

C'est-la le langage d'un vrai Anglais; d'un vrai ministre Anglais.

EMPIRE FRANÇAIS.

METZ le 15 Fevrier. Différens vols ont été commis dans ce département; nous citerons entr'autres un vol de vases sacrés dans l'église de Saint-Vincent à Metz, et un vol assez considérable fait à un négociant de Sarrebruck. Le nommé Garon, natif de Lyon, complice du premier de ses crimes, et seul auteur du second, passant par Metz, il y a environ quinze jours, fut reconnu et arrêté; on trouva sur lui tous les effets qu'il venoit de voler à Sarrebruck. La procédure étoit presque achevée, et il subissoit, au palais de justice, son dernier interrogatoire, lorsque saisissant un moment

TURQUIE.

CONSTANTINOPEL den 27 Decembre. De zwangschap van twee sultanes baart hier grooté vretighe. Men hoopt zich weldra te zullen verlijden over de geboorte van een tronopvolger. Door het wintersaizoen zijn alle militaire operatiën opgeschort. De armée die door aan den rechter-oever van den Donau te blijven staan, gevaar liep van hare magazijnen afgesneden te worden, heeft zich grootendeels naar den linker-oever begeven, en slechts garnizoen in de veroverde plaatsen achtergelaten. De groot-visir heeft weinig troepen onder zich; die van Asie zijn meestendeels naar hunne woningen terug gekeerd, en de versterkingen komen langzaam aan. De Turksche armée houdt nog steeds het camp van Schumla bezet, doch men denkt dat zij een meer zuidelijker rigting naar den kant van het gebergte Balkan zal nemen. De verre afwezigheid der Russen en de woestijne van Bulgarie maken dat zij gedurende den winter voor geen aanval te vreezen hebben. Men legt te Andrinople magazijnen aan en de werkzaamheden in de arsenalen der hoofdstad zijn zeer druk. De Grieken en Armëniërs hebben een groot aantal werklieden moeten leveren. De kapitein-pacha maakt reeds toebereidselen om met het openen van den veldtocht met zijne vloot naar zee te steken.

Volgens brieven van Widdin had een Russisch corps zich voor die vesting vertoond, doch had zich weldra weder getreterd. Men was er voor eene nieuwe vijandelijke aanadering niet meer beducht, want de kooplieden te Widdin hadden naar Andrinople geschreven dat men hun eene menigte goederen moest roezenden.

ENGLAND.

LONDEN den 14 Fevrier. (Uit the Courrier.) Het rapport op het adres heeft tot wat heviger debatten aanleiding gegeven, dan die welke de aanspraak van den prins-regent gehad heeft; en wij zouden bijna inst hebben om de leden van de oppositie-partij voor hunne aanspraken te bedanken, hoe anti-engelschgezinnd zij ook waren wegens het mannelijk en krachtig antwoord waar toe zij van den kant des ministers aanleiding gegeven hebben. Een derde sprekt van vrede, en het spijt hem dat wij dien aangaande geene openingen aan onzen vijand gedaan hebben, om onderhandelingen te beginnen. Men kan geen slechter bedrog bij het volk in het werk stellen, dan hem zoeken wijs te maken, dat de vrede prakticable en mogelijk is in het tegenwoordig tijdsgevecht; mogelijk (willen wij zeggen) op voorwaarden die men als honorabel en zeker kan beschouwen. De vrede zou in de daad mogelijk zijn, zoo wij Spanje en Portugal wilden ontruimen, en wij twijfelen er niet aan of de oppositie-partij zou om den vrede te bekomen geneigd zijn die landen te ontruimen. Doch is onze natië bereid om op zulk eene wijze zijn karakter op te offeren? En, door den vrede ten koste van onze schande te kopen, zouden wij ons kunnen vleijen daar door zeker te zijn? Hoe meer men dat inkinziet, zijn wij te meer overtuigd dat men geen vrede kan maken. De heer Perceval had dus wel gelijk, toen hij direct de questie opnemende, met achterlating van alle omwegen en twijfelingen, zeide: „dat men geen vrede kon maken ten zij Frankrijk van zijne pretentiën liet vallen” en, voegde hij er bij, „men heeft dit altijd doen voortkomen als eene eeuwige oorlogsverklaring. Dit kan zoo zijn; doch dat men gedachtig zij, dat deze oorlog ons werk niet is, maar wel dat van Frankrijk; want wat is het openbaar oogmerk van Frankrijk? Het is de ruïne van ons vaderland, en omkeering van Engeland. Zou de oorlog dan eindelooz is, dan is het om dat een eindelooze oorlog voor onze eigene defensie noodzakelijk is, en men om te blijven bestaan ons geen ander middel overlaat dan voorthouden en tot het einde toe het hoofd te bieden.”

Dit is de taal van een waren Engelschman, van een waren Engelschen minister.

FRANKRIJK.

METZ den 15 Fevrier. Verscheidene diefstallen hebben er in dit departement plaats gehad, onder andere een van de geheiligde vazen in de kerk van Saint Vincent, en een ander dat zeer aanmerkelijk was bij een koopman te Saarbrück. Een zeker Garon, geboortig van Lijon, die deelgenoot van het eerste schelmstuk geweest was en het tweede zelfs had uitgevoerd, omtrent 14 dagen geleden door Metz komende, werd aldaar erkend en aangehouden; men vond bij hem alle de goederen die hij te Saarbrück gestolen had. Het proces was bijna afgevoerd, en hij onderging zijn laatste verhoor; het oogenblik dat hem gunstig toef, had

Wogens ten tien vrede, ten overstaan van den Notaris Alexander Johan Sijnders, alhier residierende. Verkoop van een partij MELIBILAIRE en andere GOEDEREN, waar onder een schoone Christalle Kroon, fuaize Spiegels, Prenten en Teekeningen in Lijsten met Glasen, Schilderijen, Tapijten, Kabinetten, Leukanten, Bedeoged en Linnen, Bureau, Tafels, Stoeien, een Mangel, een schoone en geschikte Boetenkas, een partij Berken-ouder welke voortname Wapten, voorts Porcelein, Roomkleur en Glaswerk, een Yzerse Geldkist, een Goud Zakhorlogie, &c. Zijnde op Maandag voor een ieder te zien. Publike Verkoop van den Smit Peter Beck, op Dingsdag den 5 Maart 1811, des voormiddags ten tien vrede van twee MELKKOEBIEN, een Vet VARKE, een partij MELKERS-GERBEDSCHAPPEN en MEUBILARE GOEDEREN. — Zijnde voor de Verkoopling te zien. Gerecht-Bode van Ezimiska zal, uit kragt der bekoemen autorisatie van President en Schepenen aldaar, in qualiteit hielden, en van wegens den Heer E. J. SCHUTTER wonende te Oosterland, in qualiteit van executor ten Besede van wijlen WILLEM van FRAASSEN, en zijne vooroverledene Huisvrouw MUCONIA, van wegens de erfgenamen van den Heer J. B. L. A. N. DAGVAARDEN, alhier residierende, te zien en te koop te zijn een en Salareu-ouder van gemelde WILLEM van FRAASSEN, overeenkomstig derzelve. Te

Notaris JAN DE KANTER, Phz. en Getuigen te Rotterdam, den 16 Augustus 1809 te Brainsje met de daod geconformeerde, met een Legaat van 6000, door wijlen HUGONIA van DEN DOELE, aan de voorfchreye Erfgenamen restato van wijlen WILLEM van FRAASSEN bij opgemeide dispositie bemakt, om te compareren of te Gemagtigden te zenden ter Rolle van President en Schepenen van Brainsje voornoemd, op Vrijdag den 1811, des voormiddags om tien uren, in derzever Raadhuis aldaar, of wel anders voor zoodanig Tribunal, wijs als in dezen als dan zal wezen competent, ten einde aldaar naar purge van 't eerste en tweede default, als hi hiinne Actiën behoorlijk geverifieert ter zake voorfz. te infittaceeren, op pene dat tegen de Non-comparanten worden verleid het derde default ten profijt als naar regten. De Gerecht-Bodef doet zijn Exploit na bekoeren, affigeert een Copie dezer ter gewoote plantie, doet mede Advertentie in de Middeldburgsche en Kottredamsche Couranten, uitgedruckt in de Courrier van Rotterdam en relateert zijn wedervaren in gelchrift. Zierkezes den 25 Februarij 1811. Bovenstaande Dagvaanding (met de solito) gedaan bij mij Ondergteekende Gerecht-Bode van Brainsje, alhier residierende, J. B. L. A. N. DAGVAARDEN, (get.) PRACITIE JOSEPH CLERCQUE.

favorable, il se glisse vers la porte, sort, tourne la tete sur les gardes, l'huissier, le greffier et le directeur du jury: il se glisse vers la porte de l'ile du Saule, ou il espéroit pouvoir passer la Meuse à gué; mais ayant trouvé les eaux trop fortes, il entra par la même porte. Le consigne lui demanda qui il étoit? Il se donna pour un garçon cordonnier qui cherchoit de l'ouvrage; mais sa figure paroissant suspecte, le consigne le mit brusquement au collet, et lui dit: allons au bureau de la police. Garon répondit froidement: il n'est pas nécessaire de me brusquer, je vous suis; vous êtes incommodé, prenez mon bras. Le consigne, qui à une jambe de bois, prit le bras du lardon; celui-ci conduisit ainsi jusqu'à la rue Saint-Marcel, où ayant aperçu une allée qui traverse et donne sur le rempart, il poussa rudement son homme, enfila l'allée, en ferma la porte et s'évada.

PARIS le 20 Février. Un décret impérial du 20 de ce mois contient en substance ce qui suit: „Les députés que les départemens des Bouches de l'Escaut, des Bouches du Rhin, du Zuidereze, des Bouches de la Meuse, de l'Issel Supérieur, des Bouches de l'Issel, de la Rive, de l'Escaut Occidental, de l'Escaut Oriental, et celles des Deux Néthes pour le complément de la députation, doivent fournir au Corps-Législatif, sont nommés ainsi qu'il suit: Pour le département des Bouches de l'Escaut: MM. Van Doorn et van Rooyen, anciens conseillers-d'état. (Nous retenons les noms des députés des autres départemens, à cause du peu de l'espace qu'il nous reste.) Ces députés entreront en fonctions à compter du jour de l'ouverture de la prochaine session. Ils y resteront jusqu'à ce qu'il leur ait été donné des successeurs, suivant les formes constitutionnelles. M. le baron de Contrek-d'Outrive, préfet du Département des Bouches de l'Elbe, est arrivé le 6 de ce mois à Hambourg.

Deuxième partie de la vente de la bibliothèque de M. de la Harpe, par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811. Les livres de la bibliothèque de M. de la Harpe, qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811, sont: 1. Une bibliothèque de 1000 volumes, appartenant à M. de la Harpe, et qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811. 2. Une bibliothèque de 1000 volumes, appartenant à M. de la Harpe, et qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811. 3. Une bibliothèque de 1000 volumes, appartenant à M. de la Harpe, et qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811. 4. Une bibliothèque de 1000 volumes, appartenant à M. de la Harpe, et qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811. 5. Une bibliothèque de 1000 volumes, appartenant à M. de la Harpe, et qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811. 6. Une bibliothèque de 1000 volumes, appartenant à M. de la Harpe, et qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811. 7. Une bibliothèque de 1000 volumes, appartenant à M. de la Harpe, et qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811. 8. Une bibliothèque de 1000 volumes, appartenant à M. de la Harpe, et qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811. 9. Une bibliothèque de 1000 volumes, appartenant à M. de la Harpe, et qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811. 10. Une bibliothèque de 1000 volumes, appartenant à M. de la Harpe, et qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811.

PARIS le 20 Février. Un décret impérial du 20 de ce mois contient en substance ce qui suit: „Les députés que les départemens des Bouches de l'Escaut, des Bouches du Rhin, du Zuidereze, des Bouches de la Meuse, de l'Issel Supérieur, des Bouches de l'Issel, de la Rive, de l'Escaut Occidental, de l'Escaut Oriental, et celles des Deux Néthes pour le complément de la députation, doivent fournir au Corps-Législatif, sont nommés ainsi qu'il suit: Pour le département des Bouches de l'Escaut: MM. Van Doorn et van Rooyen, anciens conseillers-d'état. (Nous retenons les noms des députés des autres départemens, à cause du peu de l'espace qu'il nous reste.) Ces députés entreront en fonctions à compter du jour de l'ouverture de la prochaine session. Ils y resteront jusqu'à ce qu'il leur ait été donné des successeurs, suivant les formes constitutionnelles. M. le baron de Contrek-d'Outrive, préfet du Département des Bouches de l'Elbe, est arrivé le 6 de ce mois à Hambourg.

Deuxième partie de la vente de la bibliothèque de M. de la Harpe, par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811. Les livres de la bibliothèque de M. de la Harpe, qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811, sont: 1. Une bibliothèque de 1000 volumes, appartenant à M. de la Harpe, et qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811. 2. Une bibliothèque de 1000 volumes, appartenant à M. de la Harpe, et qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811. 3. Une bibliothèque de 1000 volumes, appartenant à M. de la Harpe, et qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811. 4. Une bibliothèque de 1000 volumes, appartenant à M. de la Harpe, et qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811. 5. Une bibliothèque de 1000 volumes, appartenant à M. de la Harpe, et qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811. 6. Une bibliothèque de 1000 volumes, appartenant à M. de la Harpe, et qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811. 7. Une bibliothèque de 1000 volumes, appartenant à M. de la Harpe, et qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811. 8. Une bibliothèque de 1000 volumes, appartenant à M. de la Harpe, et qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811. 9. Une bibliothèque de 1000 volumes, appartenant à M. de la Harpe, et qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811. 10. Une bibliothèque de 1000 volumes, appartenant à M. de la Harpe, et qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811.

Deuxième partie de la vente de la bibliothèque de M. de la Harpe, par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811. Les livres de la bibliothèque de M. de la Harpe, qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811, sont: 1. Une bibliothèque de 1000 volumes, appartenant à M. de la Harpe, et qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811. 2. Une bibliothèque de 1000 volumes, appartenant à M. de la Harpe, et qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811. 3. Une bibliothèque de 1000 volumes, appartenant à M. de la Harpe, et qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811. 4. Une bibliothèque de 1000 volumes, appartenant à M. de la Harpe, et qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811. 5. Une bibliothèque de 1000 volumes, appartenant à M. de la Harpe, et qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811. 6. Une bibliothèque de 1000 volumes, appartenant à M. de la Harpe, et qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811. 7. Une bibliothèque de 1000 volumes, appartenant à M. de la Harpe, et qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811. 8. Une bibliothèque de 1000 volumes, appartenant à M. de la Harpe, et qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811. 9. Une bibliothèque de 1000 volumes, appartenant à M. de la Harpe, et qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811. 10. Une bibliothèque de 1000 volumes, appartenant à M. de la Harpe, et qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811.

Deuxième partie de la vente de la bibliothèque de M. de la Harpe, par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811. Les livres de la bibliothèque de M. de la Harpe, qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811, sont: 1. Une bibliothèque de 1000 volumes, appartenant à M. de la Harpe, et qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811. 2. Une bibliothèque de 1000 volumes, appartenant à M. de la Harpe, et qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811. 3. Une bibliothèque de 1000 volumes, appartenant à M. de la Harpe, et qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811. 4. Une bibliothèque de 1000 volumes, appartenant à M. de la Harpe, et qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811. 5. Une bibliothèque de 1000 volumes, appartenant à M. de la Harpe, et qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811. 6. Une bibliothèque de 1000 volumes, appartenant à M. de la Harpe, et qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811. 7. Une bibliothèque de 1000 volumes, appartenant à M. de la Harpe, et qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811. 8. Une bibliothèque de 1000 volumes, appartenant à M. de la Harpe, et qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811. 9. Une bibliothèque de 1000 volumes, appartenant à M. de la Harpe, et qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811. 10. Une bibliothèque de 1000 volumes, appartenant à M. de la Harpe, et qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811.

Deuxième partie de la vente de la bibliothèque de M. de la Harpe, par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811. Les livres de la bibliothèque de M. de la Harpe, qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811, sont: 1. Une bibliothèque de 1000 volumes, appartenant à M. de la Harpe, et qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811. 2. Une bibliothèque de 1000 volumes, appartenant à M. de la Harpe, et qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811. 3. Une bibliothèque de 1000 volumes, appartenant à M. de la Harpe, et qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811. 4. Une bibliothèque de 1000 volumes, appartenant à M. de la Harpe, et qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811. 5. Une bibliothèque de 1000 volumes, appartenant à M. de la Harpe, et qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811. 6. Une bibliothèque de 1000 volumes, appartenant à M. de la Harpe, et qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811. 7. Une bibliothèque de 1000 volumes, appartenant à M. de la Harpe, et qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811. 8. Une bibliothèque de 1000 volumes, appartenant à M. de la Harpe, et qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811. 9. Une bibliothèque de 1000 volumes, appartenant à M. de la Harpe, et qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811. 10. Une bibliothèque de 1000 volumes, appartenant à M. de la Harpe, et qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811.

Deuxième partie de la vente de la bibliothèque de M. de la Harpe, par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811. Les livres de la bibliothèque de M. de la Harpe, qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811, sont: 1. Une bibliothèque de 1000 volumes, appartenant à M. de la Harpe, et qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811. 2. Une bibliothèque de 1000 volumes, appartenant à M. de la Harpe, et qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811. 3. Une bibliothèque de 1000 volumes, appartenant à M. de la Harpe, et qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811. 4. Une bibliothèque de 1000 volumes, appartenant à M. de la Harpe, et qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811. 5. Une bibliothèque de 1000 volumes, appartenant à M. de la Harpe, et qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811. 6. Une bibliothèque de 1000 volumes, appartenant à M. de la Harpe, et qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811. 7. Une bibliothèque de 1000 volumes, appartenant à M. de la Harpe, et qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811. 8. Une bibliothèque de 1000 volumes, appartenant à M. de la Harpe, et qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811. 9. Une bibliothèque de 1000 volumes, appartenant à M. de la Harpe, et qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811. 10. Une bibliothèque de 1000 volumes, appartenant à M. de la Harpe, et qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811.

TOONEEL-BERIGT. Op Zaterdag 2 Maart 1811. De GERANNEN AMOR of DE ACHTERDOCHTIGE ECHTGENOOTEN, geheel nieuw en tevens zeer vrolijk Blijspel in 4 bedrijven, door A. van Kötzebue; nooit alhier vertoord. Niemand onzer Landgenooten twijfelt aan het vernuft van dezen grooten man, die ons heden in het verheven Treurspel, en eens in een sandouille Huiselijk tafereel, en bijzonder door zijne geestige invallen in het groot Blijspel de ontegensprekelijkste bewijzen van zijn vernuft levert. In dit allezijs fraaie Blijspel ziet men hoe ook in de beste Huisgezinnen, door aanblijzing en wantrouwen, de jalouzie den echt verbitterd en het geluk vernietigt. De catastrofe is juist getroffen; alle twijfels worden opgelost en twee kinderen die een klein stukje spelen, herstellen geheel het vertrouwen, en de huiselijke rust keert weder.

en Burger DIENSTMEID met de Waer kunnende omgaan, tegen Mief een Dienst. begerende, nader adres bij de Wed. J. Abrahams in de lange Noordstraat. en JONGELING, oud 21 jaar, kunnende Schrijven en Cijfferen, en niet onbedreven in het Koopmans. Boekhouden, zag zich gaarne geplaatst, het zij op een KANTOOR of FABRIEK of in een WINKEL. Adres bij de Uitgeefsters dezer Courant. Alhier is gearriveerd, een liddige Nieuwe STOKVISCH, adres ten Kantore van Serlé en Zoonen. op Zaterdag den 6 Maart 1811. des voordemiddags ten elf uren, zal men in 't Hôtel van de Mairie der Stad VERE, publiek aan de meestbiedende presenteren te Verkoopen: de Bedijning der ROOPMANS BODE van gemelde Stad op Middelburg; zullende de Condities drie dagen te voren ter visie leggen. DE MAIRE der Stad VERE, adverteert dat binnen dezelve Stad, doot het overlijden van SARA WOUTERS, vacant is geworden, de Post en Beroep van VROEDVROEW der Gemeente, weshalven, elk en een iegelijk, daartoe de vereischte bekwaamheid bezittende, en voorzien zijnde van de noodige Attesten, verzogt worden, zich ter Mairie van Vere te adresferen, ter bekoming van de vereischte Post, binnen den tijd van vier weken, zullende als dan over dezelve, ter gewone Tractement worden gedisponeert. Vere den 5 Februarj 1811. Uit de hand te koop een in de Manège gedresseerd RIJPAARD, adres Letz. P. No. 271. op Dingsdag den 12 Maart 1811. des namiddags om 3 uren, zal men op den Dorpe van OOSTCAPPELLE in de Herberg, presenteren te Verkoopen: een Boeren HOESTFED, groot 28 Gemeten (10 Hectares of Ares 7 Centjares) staande en gelegen in de Gemeente van Oostcappelle, bewoond bij de Weduwe van Jacobus Koller. En op Woensdag den 13 dito, Verkoopinge op de gemelde Hofstede, van 1 PAARD, 5 MELKHOEIJEN, 2 VAARSEN, 9 HOENDERS. — Voorts BOUWMANS- en MELKES-GEREEDSCHAP in soort; HUISMEUBELN en KLEEDEREN, HOEL en STROO, BRANDHOUT, en het geen er meer zal worden gevonden. Wegens de verkoopinge der Hofstede kan men onderricht bekomen bij den Landman Hs. de Kam. onder Grilpekerke, en ten Kantore van den Secretaris Frederiks te Oostcappelle. Met permiffie. — BAL MASQUE op Zaterdag Avond ten 9 uren, bij C. Scheffer in 't Wijnhuis op 't Smalkaantje. De Intree is voor een Heer en Dame 30 St. waar voor men een Fles Wijn kan bekomen. Met permiffie. Men zal op aanstaande Donderdag den 28 Februarj des avonds ten 7 uren, in het Koffhuis de Goude Kroon in den Langendelft bij de Wed. J. J. Meiboom, presenteren te verloten een fraai GOUD HOROGIE en een Dito ZILVER. Een PERSOON tuschen de 25 en 30 jaren oud, zich willende engageren als Remplasant van de CONSCRIPTIE van 1788, mits de vereischte hoedanigheden hebbende, kan zich tot het treffen van een sceoord vervoegen, tuschen Heden en Zaterdag, in de Nederstraat Letz. O. No. 102.

Deuxième partie de la vente de la bibliothèque de M. de la Harpe, par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811. Les livres de la bibliothèque de M. de la Harpe, qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811, sont: 1. Une bibliothèque de 1000 volumes, appartenant à M. de la Harpe, et qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811. 2. Une bibliothèque de 1000 volumes, appartenant à M. de la Harpe, et qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811. 3. Une bibliothèque de 1000 volumes, appartenant à M. de la Harpe, et qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811. 4. Une bibliothèque de 1000 volumes, appartenant à M. de la Harpe, et qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811. 5. Une bibliothèque de 1000 volumes, appartenant à M. de la Harpe, et qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811. 6. Une bibliothèque de 1000 volumes, appartenant à M. de la Harpe, et qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811. 7. Une bibliothèque de 1000 volumes, appartenant à M. de la Harpe, et qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811. 8. Une bibliothèque de 1000 volumes, appartenant à M. de la Harpe, et qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811. 9. Une bibliothèque de 1000 volumes, appartenant à M. de la Harpe, et qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811. 10. Une bibliothèque de 1000 volumes, appartenant à M. de la Harpe, et qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811.

Deuxième partie de la vente de la bibliothèque de M. de la Harpe, par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811. Les livres de la bibliothèque de M. de la Harpe, qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811, sont: 1. Une bibliothèque de 1000 volumes, appartenant à M. de la Harpe, et qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811. 2. Une bibliothèque de 1000 volumes, appartenant à M. de la Harpe, et qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811. 3. Une bibliothèque de 1000 volumes, appartenant à M. de la Harpe, et qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811. 4. Une bibliothèque de 1000 volumes, appartenant à M. de la Harpe, et qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811. 5. Une bibliothèque de 1000 volumes, appartenant à M. de la Harpe, et qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811. 6. Une bibliothèque de 1000 volumes, appartenant à M. de la Harpe, et qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811. 7. Une bibliothèque de 1000 volumes, appartenant à M. de la Harpe, et qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811. 8. Une bibliothèque de 1000 volumes, appartenant à M. de la Harpe, et qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811. 9. Une bibliothèque de 1000 volumes, appartenant à M. de la Harpe, et qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811. 10. Une bibliothèque de 1000 volumes, appartenant à M. de la Harpe, et qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811.

Deuxième partie de la vente de la bibliothèque de M. de la Harpe, par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811. Les livres de la bibliothèque de M. de la Harpe, qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811, sont: 1. Une bibliothèque de 1000 volumes, appartenant à M. de la Harpe, et qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811. 2. Une bibliothèque de 1000 volumes, appartenant à M. de la Harpe, et qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811. 3. Une bibliothèque de 1000 volumes, appartenant à M. de la Harpe, et qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811. 4. Une bibliothèque de 1000 volumes, appartenant à M. de la Harpe, et qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811. 5. Une bibliothèque de 1000 volumes, appartenant à M. de la Harpe, et qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811. 6. Une bibliothèque de 1000 volumes, appartenant à M. de la Harpe, et qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811. 7. Une bibliothèque de 1000 volumes, appartenant à M. de la Harpe, et qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811. 8. Une bibliothèque de 1000 volumes, appartenant à M. de la Harpe, et qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811. 9. Une bibliothèque de 1000 volumes, appartenant à M. de la Harpe, et qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811. 10. Une bibliothèque de 1000 volumes, appartenant à M. de la Harpe, et qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811.

Deuxième partie de la vente de la bibliothèque de M. de la Harpe, par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811. Les livres de la bibliothèque de M. de la Harpe, qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811, sont: 1. Une bibliothèque de 1000 volumes, appartenant à M. de la Harpe, et qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811. 2. Une bibliothèque de 1000 volumes, appartenant à M. de la Harpe, et qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811. 3. Une bibliothèque de 1000 volumes, appartenant à M. de la Harpe, et qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811. 4. Une bibliothèque de 1000 volumes, appartenant à M. de la Harpe, et qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811. 5. Une bibliothèque de 1000 volumes, appartenant à M. de la Harpe, et qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811. 6. Une bibliothèque de 1000 volumes, appartenant à M. de la Harpe, et qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811. 7. Une bibliothèque de 1000 volumes, appartenant à M. de la Harpe, et qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811. 8. Une bibliothèque de 1000 volumes, appartenant à M. de la Harpe, et qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811. 9. Une bibliothèque de 1000 volumes, appartenant à M. de la Harpe, et qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811. 10. Une bibliothèque de 1000 volumes, appartenant à M. de la Harpe, et qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811.

Deuxième partie de la vente de la bibliothèque de M. de la Harpe, par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811. Les livres de la bibliothèque de M. de la Harpe, qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811, sont: 1. Une bibliothèque de 1000 volumes, appartenant à M. de la Harpe, et qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811. 2. Une bibliothèque de 1000 volumes, appartenant à M. de la Harpe, et qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811. 3. Une bibliothèque de 1000 volumes, appartenant à M. de la Harpe, et qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811. 4. Une bibliothèque de 1000 volumes, appartenant à M. de la Harpe, et qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811. 5. Une bibliothèque de 1000 volumes, appartenant à M. de la Harpe, et qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811. 6. Une bibliothèque de 1000 volumes, appartenant à M. de la Harpe, et qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811. 7. Une bibliothèque de 1000 volumes, appartenant à M. de la Harpe, et qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811. 8. Une bibliothèque de 1000 volumes, appartenant à M. de la Harpe, et qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811. 9. Une bibliothèque de 1000 volumes, appartenant à M. de la Harpe, et qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811. 10. Une bibliothèque de 1000 volumes, appartenant à M. de la Harpe, et qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811.

Deuxième partie de la vente de la bibliothèque de M. de la Harpe, par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811. Les livres de la bibliothèque de M. de la Harpe, qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811, sont: 1. Une bibliothèque de 1000 volumes, appartenant à M. de la Harpe, et qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811. 2. Une bibliothèque de 1000 volumes, appartenant à M. de la Harpe, et qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811. 3. Une bibliothèque de 1000 volumes, appartenant à M. de la Harpe, et qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811. 4. Une bibliothèque de 1000 volumes, appartenant à M. de la Harpe, et qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811. 5. Une bibliothèque de 1000 volumes, appartenant à M. de la Harpe, et qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811. 6. Une bibliothèque de 1000 volumes, appartenant à M. de la Harpe, et qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811. 7. Une bibliothèque de 1000 volumes, appartenant à M. de la Harpe, et qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811. 8. Une bibliothèque de 1000 volumes, appartenant à M. de la Harpe, et qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811. 9. Une bibliothèque de 1000 volumes, appartenant à M. de la Harpe, et qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811. 10. Une bibliothèque de 1000 volumes, appartenant à M. de la Harpe, et qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811.

Deuxième partie de la vente de la bibliothèque de M. de la Harpe, par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811. Les livres de la bibliothèque de M. de la Harpe, qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811, sont: 1. Une bibliothèque de 1000 volumes, appartenant à M. de la Harpe, et qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811. 2. Une bibliothèque de 1000 volumes, appartenant à M. de la Harpe, et qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811. 3. Une bibliothèque de 1000 volumes, appartenant à M. de la Harpe, et qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811. 4. Une bibliothèque de 1000 volumes, appartenant à M. de la Harpe, et qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811. 5. Une bibliothèque de 1000 volumes, appartenant à M. de la Harpe, et qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811. 6. Une bibliothèque de 1000 volumes, appartenant à M. de la Harpe, et qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811. 7. Une bibliothèque de 1000 volumes, appartenant à M. de la Harpe, et qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811. 8. Une bibliothèque de 1000 volumes, appartenant à M. de la Harpe, et qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811. 9. Une bibliothèque de 1000 volumes, appartenant à M. de la Harpe, et qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811. 10. Une bibliothèque de 1000 volumes, appartenant à M. de la Harpe, et qui ont été vendus par le sieur de la Harpe, à Paris, le 10 Mars 1811.